

La Feuille de Quint n°31

Le journal d'information qui suit le fil de la Sure
Octobre - Novembre 2018

Ste Croix

Vachères-en-Quint

St-Andéol

St-Julien-en-Quint

Saison de l'âme

Humus et mousses
parfums d'automne
les feuilles rousses
au vent frissonnent
Cigales enfuies
grillons muets
serpents maudits
dorment en paix
La brume s'étend
borde les roseaux
couvre l'étang
d'un gris manteau
Aux soirs frileux
l'âtre s'enflamme
chaleur du feu
langueur de l'âme

**Poème de Michel
Dessoliers, habitant de
la vallée.**

**Ses poèmes viendront
régulièrement
agrémenter la Feuille de
Quint**

On recrute !

La vallée de Quint retenait son souffle avec cet été interminable. Et nous voici soudainement rentrés en automne, voire en hiver. On ne va pas s'en plaindre – de l'eau mais pas trop – du froid mais pas tant que ça. On a vu plus mal loti que nous... bref .

Est-ce que ce rituel de politesse et de partage qui est de commencer par parler de la pluie et du beau temps, du climat, ne prendrait pas aujourd'hui tout son sens ?

Cette histoire de partage, d'échange et de solidarité c'est un peu ce qui nous anime à l'association Valdequint et dans notre petite lettre qui en est une émanation... Échanges et solidarité entre jeunes et moins jeunes, entre natifs de la vallée ou non, entre villages... Toutes ces choses qui nous permettent de vivre mieux ensemble.

C'est ainsi qu'avec grand plaisir nous tendons l'oreille, ouvrons les yeux, prenons la plume pour rendre compte de ce qui se passe ici ou là, de ce qui peut nous préoccuper ou nous occuper.

Dans cette feuille il est question du feu qui a pris sur la montagne au-dessus de Ste-Croix cet été, des nouveaux compteurs électriques, de notre façon d'habiter la vallée en commençant par St-Julien-en-Quint...

Échanger et rendre compte donc avec grand plaisir... Mais avec quand même le constat qu'il serait plus simple d'être plus nombreux et surtout mieux représentés dans les différents villages de la vallée.

On lance donc un appel aux habitants de St-Julien-en-Quint et à ceux de Vachères : N'y aurait-il pas quelqu'un qui voudrait bien parler avec nous de la pluie et du beau temps ? Pour tendre l'oreille, ouvrir les yeux et prendre sa plume pour partager.

Feu de forêt à Sainte-Croix

Cet été très sec a favorisé les départs de feu dans tout le département de la Drôme et Sainte-Croix n'y a pas échappé ...

Le dimanche 29 juillet vers 19h30, le feu s'est déclaré sur les pentes raides des Tours de Quint sur le versant qui surplombe la Drôme. Un impressionnant nuage de fumée rouge est apparu et a rendu les habitants particulièrement inquiets en raison de la proximité de ce feu.

L'alerte a été donnée rapidement et le village a vu arriver un déploiement important de lutte contre l'incendie avec la venue de pompiers de diverses communes et du centre de secours de la vallée de la Drôme. Le parking de la mairie a accueilli le véhicule « poste de commandement », la salle communale a été ouverte pour permettre la mise en place de l'intendance de cette arrivée massive de pompiers. 70 hommes et une quinzaine de véhicules rouges et clignotants ont investi le village, le Pont et les champs situés au bas de la montagne, au-dessus de la cave Achard-Vincent...

L'accès au sinistre était très compliqué en raison du fort dénivelé de cette montagne à pic sur la Drôme et un kilomètre de tuyaux a dû être déroulé pour pouvoir atteindre les foyers rougeâtres visibles de la D93 à mi hauteur de la barre rocheuse. Les pompiers



ont mis tout en œuvre pour que le feu ne se propage pas vers le versant ouest qui domine le village.

Vers 23h le feu était sous contrôle, mais une surveillance de l'ensemble de la montagne s'est avérée nécessaire. Des lampes torches sillonnant le massif ont été vues toute la nuit à la recherche de nouveaux départs de feu. Un chasseur connaissant parfaitement la zone, a accompagné les pompiers dans ces rondes.

La surveillance s'est poursuivie le lundi toute la journée. Lundi en fin d'après midi le poste de commandement est reparti sur Valence et le mardi à 10h les tuyaux ont été retirés de la zone.

Mais l'aventure n'était pas terminée. Le même jour vers 11h des flammes étaient à nouveau visibles au même endroit que le 1er départ de feu et une 2ème alerte a été lancée. Le poste de commandement à peine de retour à Valence est immédiatement reparti. La décision fut alors prise de lancer une intervention de Canadair Pélican. Deux Canadair ont donc survolé le site sinistré et déversé leur cargaison d'eau pour éteindre définitivement ce nouvel incendie et Sainte-Croix a pu enfin retrouver sa sérénité.

Départs de feu accidentels ou volontaires, nous n'avons jamais eu écho des résultats de l'enquête confiée aux gendarmes de Die...

Danièle LEBAILLIF



Concert à Saint-Julien-en-Quint

Vendredi 13 juillet, l'église de St-Julien a vibré de tout son « chœur » à l'occasion du concert classique qui, depuis maintenant 23 ans attire en ce début du mois de juillet, un public fidèle et de plus en plus nombreux.

Cette année, c'est « L'Alter Duo », deux musiciens de très grand talent qui nous ont conquis en proposant un répertoire original et surprenant au piano et à la contrebasse à travers des compositeurs très connus et des pièces tirées du répertoire de la contrebasse. Ce concert très réussi a démontré une fois encore que la grande musique et la culture en général peuvent s'inviter sans problème dans nos villages avec un public toujours partant pour vivre et partager des moments très forts et très simples à la fois.

Merci à tous pour votre présence et vos encouragements et merci également à Lien et David de la ferme « Madame Vache » d'avoir



été partenaires de ce concert en régaland le public et les artistes de leurs fromages Bio au cours de l'apéritif qui a suivi la représentation.

Le comité des fêtes est heureux de soutenir de tels événements culturels. Merci encore à tous et à l'année prochaine pour un nouveau concert.

Le comité des fêtes de St-Julien-en-Quint

40 ans du club "Lou Quintou"

Le club "Lou Quintou" a fêté ses 40 ans en présence des maires des communes de la vallée, Martine Charmet et le club du barry de Pontaix.

Deux anciennes ont raconté la création du club par Georges Francillon qui est devenu président.



Des voyages ont été organisés dans la région depuis quelques années. Nous nous regroupons avec des habitants de Pontaix pour remplir un car.

La chorale "chante Quint" nous a donné un aperçu de son répertoire. Puis, nous avons partagé le gâteau d'anniversaire et la traditionnelle clairette de Die.

Annie pour le club Lou Quintou

La fête d'été de St Andéol

L'association Farandéol donnait rendez-vous aux habitants du village samedi 28 juillet pour la fête d'été du village. L'occasion pour les résidents permanents ou non de s'y rencontrer, d'échanger, de jouer, de danser ensemble.

Plus de cent personnes ont assisté à la représentation de la pièce de théâtre « Disparition à St-Nadole », imaginée, scénarisée et écrite de bout en bout par une douzaine d'habitants du village. S'en sont suivis l'apéro et le repas partagés où chaque habitant mettait en commun plat et dessert.

La soirée s'est achevée par un bal aux lampions animé par la sono et les playlists de quelques fous de zique locaux. Si on en croit les sourires sur place et les retours d'après-fête, ce fut une bien belle journée. Rendez-vous pour sûr l'été prochain !

Nous aimerions remercier tous ceux et celles qui ont donné un coup de main. Un merci particulier à la mairie de Pontaix qui nous a prêté tables et chaises, à l'ESCDD qui nous a prêté la sono ainsi qu'à la famille Bailly qui nous a offert un tonneau de sa bonne bière artisanale.

Gilles ROY



Un public venu nombreux pour assister à la pièce de théâtre jouée à St Andéol



Une bien belle troupe de théâtre. Ici lors de leur représentation à Vachères-en-Quint



J'ai analysé les containers à déchets de notre vallée...

44% des Français trient systématiquement leurs déchets. Pour savoir ce qu'il en était dans notre vallée, j'ai regardé dans les colonnes de tri de la vallée. Franchement, la conclusion n'est pas vraiment très positive : carton et papier dans les colonnes de tri dédiées au verre, tout venant dans celles prévues pour les « cartons », déchets en tous genres dans les colonnes « emballages ». Bref, pas sûr qu'on dépasse la moyenne nationale. Sans compter les dépôts clandestins à côté ou derrière les containers de tri...

Le coût global de la gestion des déchets en pays diois s'élevait à 1.500.000€ en 2010. Il est aujourd'hui de près de 3 millions – investissements y compris –, soit plus du quart du budget de la communauté des communes. C'est autant d'argent que la collectivité ne peut pas injecter dans l'économie locale et dans les autres services à la population. En effet, plus les déchets sont triés, plus ils peuvent être valorisés. Chaque tonne triée épargne 180€ à la collectivité.

Les ordures ménagères et tout ce qui n'est pas trié, sont emmenées par camion à la Sytrad qui au mieux les trie, quand c'est possible, au pire les enfouit. Une analyse détaillée menée cet été par la CCD dans les poubelles de St-Julien-en-Quint montrait que 50% de ordures ménagères sont des déchets alimentaires qui pourraient être compostés...

Que faire alors en pratique ?

Les déchets verts (tonte des jardins, coupes de branchages, déchets de légumes et fruits, ...) peuvent être soit compostés dans votre jardin ou celui de vos voisins. Les tontes et branchages peuvent être amenés en déchetterie. Ils seront transformés en compost.

Le verre, les emballages appelés « corps creux » (boîtes de conserves, bouteilles-plastique, briques de lait ou de jus de fruits), les papiers peuvent être déposés dans une des bulles mises à la disposition par la CCD ou peuvent être directement versés en déchetterie.

La ferraille, les gravats, l'électronique, l'électro-ménager, le mobilier, les néons et les lampes basse-consommation, les cartouches d'encre, les portables, les huiles, les huiles de vidange, les piles, les fenêtres, les métaux et les textiles doivent être emmenés en déchetterie.

Les cartons (bruns) doivent si possible être amenés à la déchetterie afin de ne pas encombrer les containers « papier ».

Notre vallée peut mieux faire, c'est certain. Cela dépend de chacun de nous !

Le bon réflexe : le verre dans le container vert (facile à retenir, non ?), les emballages dans le jaune, les papier dans le bleu, les ordures ménagères non compostables dans le gris et tout le reste – hors déchets alimentaires – dans les 5 déchetteries du Diois.

Vous ne savez pas comment composter ?

Arrêtez-vous à l'Épilibre, Tim vous mettra au parfum. Vous souhaitez accueillir les déchets compostables de vos voisins ? Parlez-en avec eux en toute simplicité... ou dites-le nous, on diffusera l'info.

Plus d'infos sur www.paysdiois.fr, rubrique « déchets ».

Et encore ?

Beaucoup d'entre nous ignorent la présence de la matériauthèque qui récupère les matériaux de construction et de déco en surplus à la sortie de Die, au 172 de la route de Ponnet (0616138764).

Les textiles sont récupérés dans les bulles ad hoc. Les vêtements en bon état peuvent être donnés au secours populaire (0475210108). N'oublions pas Aire/Trésor de Die, localisé au Perrier à Die (0475210178), qui récupère et revend moult objets qui leur sont légués, mais aussi l'Atelier sur la place du marché (0475214380) qui donne une seconde vie au matériel informatique dont vous voulez vous débarrasser.



Une fourmi fouineuse

En route vers les biens communs

Valdequint a lancé l'an dernier une démarche liée aux biens communs. L'objectif est de construire, d'acquérir et de gérer ensemble des biens qui appartiennent à tous et toutes : fours à pains, matériel de transformation, fruitiers partagés, ruches...

L'usage collectif – tous les habitants qui le souhaitent – est coordonné par l'association, qui veille à leur pérennité.

Utopie, nous direz-vous ? Peut-être, mais que les utopies sont réjouissantes et bienvenues dans un monde qui se ferme peu à peu au « faire ensemble »...

Matériel de transformation

L'association a acheté ce printemps du matériel de transformation semi-professionnel : pressoir à fruits, stérilisateur et séchoirs électriques, sorbetière...

Ce matériel est prêté à tous les adhérents qui en font la demande. Pas de caution, pas de prix de location. Tout se joue sur la confiance et la promesse d'utilisation en « bons pères de

famille ». Des dizaines de prêts ont déjà eu lieu, les uns pour transformer des fruits en jus ou en bonnes glaces, les autres pour sécher des tomates, des abricots...

Le premier four à pains citoyen de la vallée

C'est dans le même cadre que le 1er four à pains « citoyen » est né à Vachères, de la collaboration entre la mairie, les habitants et Valdequint. L'association a apporté le financement, des plans de fabrication et une aide à la mise en oeuvre. La mairie a créé la dalle qui supporte le four. Les habitants ont proposé leurs bras lors de chantiers coopératifs : ossature en bois, four en tuiles et argile, finition à la chaux.

L'inauguration s'est faite samedi 10 novembre. Y étaient réunis dans une belle ambiance festive les habitants du village, quelques élus et des représentants de Valdequint.

Nous espérons que cette 1ère expérience donnera envie aux habitants des autres villages. Alors un four à pains dans votre village en 2019 ?

CA Valdequint



La presse à jus en action



Un premier four à pain citoyen pour la vallée



Lettre ouverte sur le logement en vallée de Quint

Ce courrier est le résultat d'échanges, et rencontres de citoyen-nes de la vallée de Quint qui ont à cœur de partager et transmettre leur vécu sur ce territoire, autour de la problématique du logement.

Nous sommes des travailleurs-euses dans la vallée depuis quelques mois ou années, et nous rencontrons des difficultés à l'accès au logement en Vallée de Quint.

Nos interrogations portent sur qui peut se saisir de cette problématique et permettre aux futurs arrivants (travailleurs, salariés, porteurs de projet à développement économique) d'arriver plus sereinement ici.

Comment pouvons-nous faire de cette question sociale une démarche collective dans l'intérêt de tous ?

Voici les éléments qui ressortent de cette rencontre et que nous souhaitons porter à votre attention.

Quels constats pouvons-nous faire ?

- Plusieurs personnes sont sans domicile fixe sur le territoire, en recherche et en attente de logement malgré l'accès à l'emploi.
- L'entrepreneuriat, et les emplois type saisonniers, agricoles, se développent (temps partiels, travail « en coupure », création de projets...).
- L'accès aux logements reste à court ou moyen terme (type location vacances, gîte, gardiennage, hébergement solidaire, hébergement par l'employeur...).
- En parallèle beaucoup de logements vacants (type maisons secondaires) ou de maisons en vente.

Qu'est-ce que cela engendre pour nous ?

- Manque d'adresse fixe, d'accès aux droits...
- Risque de départ, éloignement géographique, familial, abandon, stress...
- Projections personnelles, sociales et professionnelles difficiles

Quelles solutions ?

Nous ne sommes pas les seuls dans cette situation qui est vouée à se répéter.

L'emploi se développe et la vallée est attrayante.

C'est pour cela que nous aimerions solliciter les acteurs du territoire comme les associations (valdequint, ESCDD de Die, associations logements), les mairies, la communauté de communes pour travailler en collaboration sur la problématique du logement et mettre en place des actions concrètes :

1 - Entre citoyens : regrouper les personnes sensibles au sujet, développer des actions collectives, des temps d'échanges et d'informations, rencontrer les instances prêtes à soutenir cette démarche citoyenne.

2 - Avec l'aide des associations : tisser un réseau et des liens de confiance au sein du territoire ; avoir une aide sur la démarche, sur l'utilisation d'outils (le journal «Feuille de Quint », internet comme moyen de diffusion), avec des temps de travail collaboratif.

3 - Avec les mairies : répertorier les logements libres et mettre en lien propriétaires et locataires ; contacter les propriétaires de maisons secondaires intéressés pour louer hors période d'occupation ; réfléchir à la question du développement des logements sociaux ; Nous faciliter la création d'un logement type « colocation tournante » pour les travailleurs saisonniers ou les personnes arrivant en vallée (bailleur public?) ; Inscrire des pastilles vertes sur le PLU pour accueillir les travailleurs saisonniers (avec participation aux frais courants d'eau et électricité).

Et pourquoi pas créer une instance publique pour la vallée à caractère social et collective, organisée et repérée comme interlocuteur principal, pour regrouper l'ensemble des personnes travaillant sur le sujet du logement ?

Et pourquoi pas créer une base de données (type plateforme ?), pour répertorier les besoins et les demandes et les faire coïncider ?

C'est avec l'espoir que notre parole soit entendue, soutenue et portée que nous vous adressons cette lettre.

Et pour envisager une intégration sociale plus aisée pour les nouveaux arrivants. Celle-ci passera, sans nul doute par l'obtention d'un lieu pour vivre au quotidien en toute sécurité et tranquillité.

Il s'agit de l'avenir et du développement économique et social de la vallée.

Marielle Villate (Micro-entrepreneur « Terre et Chaux d'Autrefois », saisonnière bistrot badin),

Miléna Francioli (salariée à la ferme de Mme Vache),

Veroon Marques Balsa (salarié au bistrot Badin)

Goeffrey Hensens (installation en production champignons)

Contact : logementvalleequint@gmail.com



Dossier

Linky – qu'est-ce donc ?

Suite à une demande importante d'habitants de la vallée, l'association Valdequint avait prévu une réunion publique avec des représentants de Enedis, le gestionnaire du réseau électrique et des opposants à son déploiement. Malheureusement, aucun des 2 acteurs n'a souhaité se déplacer.

Faisons le point sur ces nouveaux compteurs dits « intelligents », qu'on devrait d'ailleurs plutôt appeler « communicants ». Tout comme pour les articles sur le loup, l'objet n'est pas de dénoncer ou de défendre Linky mais de tenter d'apporter une information utile, même si nous sommes conscients qu'il s'agit d'un dossier

complexe. Nous pensons néanmoins qu'il vaut mieux une information partielle et dénuée de parti-pris plutôt que pas d'information ou pire, qu'une désinformation bipolaire (Pro et Anti-Linky).

À chacun ensuite de se positionner.

Qu'est ce que Linky ?

Linky est un nouveau compteur communicant qui fait partie d'un schéma global de réseau électrique appelé « smart grid ». L'idée est de développer un réseau qui connaisse tant la production électrique (nucléaire, photovoltaïque, éolien ...) que les besoins à tout moment.

En quoi est-ce utile ?

L'infrastructure actuelle ne permet pas de déterminer de façon instantanée quelles sont les consommations et donc les besoins locaux. Elle est en effet basée sur de grosses unités de production (les centrales) et un réseau de distribution qui transporte l'électricité sur des centaines de km par des lignes à haute et moyenne tension. L'arrivée de moyens de production décentralisés (le toit photovoltaïque d'Olivier Girard, la micro centrale hydraulique de Romeyer en sont des exemples) remet en cause ce paradigme qui devient archaïque par rapport à l'essor des énergies renouvelables et les nouveaux usages intenses d'électricité futurs comme le rechargement des voitures électriques. Un smart Grid permettrait par exemple de consommer en vallée de Quint l'énergie produite sur place et de faire appel aux productions extérieures à la vallée uniquement en cas de besoin. Il permettrait également de gagner en flexibilité, en robustesse tout en limitant le gaspillage. L'idée semble donc séduisante.

La France est-elle le seul pays à remplacer tous ses compteurs ?

La directive européenne 2009/72/CE incite les États membres à mettre en place un système de comptage qui permette « la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité ». L'objectif affiché par la commission européenne est d'équiper 80 % des consommateurs en compteurs communicants. Toutefois, chaque État est souverain dans sa décision. Suite à une étude coûts / bénéfices, l'Allemagne a limité le remplacement des compteurs dans les foyers fortement consommateurs d'électricité (plus de 6000kWh/an) ou en cas de rénovation. Il faut cependant noter que la situation est différente de celle de la France car la distribution est

gérée par 900 opérateurs, rendant difficile une mutualisation. L'Autriche a décidé de laisser le choix aux usagers. La France s'est engagée dans la voie d'un déploiement total, de même que l'Italie ou la Suède, deux pays qui ont achevé la transition.

Comment Linky communique-t-il avec le réseau ?

Contrairement à nos compteurs actuels, Linky peut envoyer et recevoir des informations. Les données de consommation, hier généralement relevées par des humains, sont envoyées automatiquement à l'opérateur.

Linky utilise CPL pour communiquer avec un « concentrateur » positionné sur un poste de

transformation d'Enedis. Chaque concentrateur, qui supporte en moyenne une centaine de compteurs, remonte les données à un centre de traitement national via le réseau des téléphones mobiles.



C'est quoi ce CPL ?

CPL sont les initiales de Courant Porteur en Ligne. La technologie CPL consiste à superposer au courant électrique alternatif à 50Hz un signal à plus haute fréquence et de faible énergie afin de propager les signaux d'information dans les câbles électriques.

Il s'agit d'une technologie de communication assez courante, utilisée par exemple par des habitants de la vallée entre leur box Internet et leurs ordinateurs ou portables pour communiquer via leur réseau électrique domestique.

Qui va payer l'installation ?

Le coût global du déploiement de Linky est estimé entre 5 et 6 milliards d'€. L'argent est avancé par l'État. Enedis explique que les économies futures apportées par Linky lui permettront de ne pas répercuter le coût sur les factures des clients : plus grande difficulté de frauder, plus de nécessité de remplacer les

quelques 700.000 anciens compteurs défectueux par an. Les gains concernent également les multiples interventions (relevé des compteurs, changement de puissance, déménagement,...) qui pourront désormais, pour la plupart, être effectuées à distance. « Mais si le retour sur investissement de Linky ne s'avère pas conforme aux prévisions, la commission de régulation de l'énergie pourrait accepter de le faire financer par une hausse du tarif d'acheminement de l'électricité, note Colette Lewiner, conseillère énergie chez Capgemini. Ce serait alors au client de payer »... Autre point, la cour des comptes a dénoncé le tour de passe-passe financier qui permettra à Enedis d'empocher 500 millions d'€ financés par l'État et donc au final par les consommateurs. On s'attend de fait à une (légère) augmentation de l'électricité liée à Linky à partir de 2021. Pas tout à fait gratuits donc ces compteurs ...

Linky émet-il des ondes néfastes ?

Question à laquelle il est difficile de répondre sans susciter des réactions vives. Tout d'abord, il n'est pas inconsidéré d'affirmer que beaucoup de personnes qui crient au scandale sanitaire n'ont aucune compétence en la matière. A leur décharge, il faut toutefois invoquer le manque de transparence du monde des affaires. On peut néanmoins se demander pourquoi un tel acharnement sans que le même regard critique soit posé sur nos téléphones sans fil, connexions wifi/bluetooth et portables de plus en plus puissants et de plus en plus présents à nos côtés. Je ne suis ni électronicien ni physicien. Toutefois, toutes les sources que j'ai consultées, autres que celles de Next-up ou Robin des toits, les 2 associations-phare de la lutte anti-Linky, semblent montrer que le rayonnement dû à l'emploi de Linky et sa communication CPL serait faible à très faible et vraisemblablement largement exagérée par les opposants. La faiblesse de l'exposition s'expliquerait par la faible puissance d'émission et par le nombre réduit de communications des informations (l'État via la CNIL impose à l'opérateur une fréquence d'infos supérieure à 10 minutes. Elle est actuellement de 30 minutes. Un transfert d'infos dure moins d'une demi-

seconde). Une association de consommateurs, qu'on peut difficilement accuser de conflit d'intérêt, explique par exemple de façon très technique que le matériel utilisé lors de la fameuse vidéo postée sur Youtube qui montrerait le danger des ondes Linky dans un lit bébé n'est pas crédible. Cela tendrait à démontrer de nouveau qu'Internet peut être en même temps un outil d'éveil des consciences mais aussi un « merveilleux » outil de désinformation.

Linky est-il dangereux ?

Exercice de nouveau assez difficile et périlleux... Quelques éléments de réponse peuvent néanmoins être avancés sans risque de se tromper.

De nombreux messages et sites Internet ont annoncé « un accroissement important des incendies dus à Linky » ou même « le premier mort lié à l'installation du nouveau compteur en Meurthe et Moselle ». De simples coups de fil de ma part aux mairies où se sont produits deux de ces incendies montrent que les départs de feu en question ne sont aucunement liés à Linky. Je n'ai pas investigué au delà de ces 2 exemples. Cela montre toutefois que certains opposants peu scrupuleux entretiennent une rumeur infondée et malheureusement partagée – sans vérification - des milliers de fois sur les réseaux sociaux.

Des problèmes ont été recensés (dont quelques départs de feu bien réels ceux là) – coupures intempestives, câbles mal serrés - suite à l'installation des nouveaux compteurs. Ils seraient plutôt la conséquence du rythme infernal auquel les installateurs – souvent des sous-traitants payés au lance-pierre – doivent assurer les installations.

Linky est-il pour autant dénué de critiques ?

Linky aurait pu être un outil d'information utile au service des usagers, en proposant une meilleure information qui aurait permis de diminuer la consommation. Hélas, rien de tout cela n'a été prévu à ce stade. Une belle occasion manquée, dénoncée entre autres par les associations qui luttent contre le gaspillage énergétique.

L'absence de débat démocratique, la communication et le mode opératoire d'installation par Enedis et ses sous-traitants sont vraisemblablement à l'origine des oppositions diverses et déterminées. Passage en force sans prendre en compte ni répondre aux interrogations des usagers, menaces de procédures pénales en cas de refus, incitation donnée aux sous-traitants de poser coûte que coûte (les consignes officielles d'Enedis indiquaient par ex de « casser les cadenas si besoin ») ; double langage, l'un soft dans les médias, l'autre continuant les harcèlements auprès des usagers réticents. Bref Enedis a déployé la panoplie parfaite de mauvaise gestion humaine. La conséquence directe a été l'éclosion d'une opposition forte dans la population. Apparemment l'opérateur ferait aujourd'hui amende honorable... en tout cas verbalement.

Les dérives... demain ?

Nous sommes à la veille de la généralisation des objets connectés. Les plus connus sont aujourd'hui nos smartphones. Demain viendra le tour des frigos, lave-linge, cafetières, robots ménagers. Des salières connectées, summum de l'inutilité, sont déjà en vente ! Une brochure Enedis ne signalait-elle pas que « Le programme Linky est suivi de près par les acteurs majeurs... qui pourraient proposer des services et des offres commerciales ciblés à leurs clients ». Il sera donc tentant pour le gestionnaire de réseau de récolter et transformer ces données privées en données commerciales... Ceci dit, la transmission des données personnelles n'est pas l'apanage d'Enedis. Nos très chers smartphones, que très peu de gens ou d'associations remettent en cause, sont déjà truffés de mouchards. Toutefois, on peut décider de ne pas acheter d'objets connectés, d'éteindre son portable, pas son compteur électrique...

Linky peut-il être refusé ?

Les réseaux, compteurs inclus, appartiennent à la collectivité, qui a généralement délégué la gestion aux autorités organisatrices de la distribution d'énergie. Dans notre cas, il s'agit du SDED. Les compteurs font partie du

domaine concédé à Enedis. Nos contrats stipulent « que le client doit s'engager à prendre toute disposition pour permettre à Enedis d'effectuer la pose, la modification, l'entretien et la vérification du matériel de comptage » (art. 2.3). À ce jour, les décisions de justice liées au refus de l'installation de Linky par les particuliers ou les communes donnent raison à Enedis. Sans exception (cela n'a pas été contredit par le tribunal de Toulouse dans l'affaire « Blagnac » comme le prétendent certains). Toutefois, quelques communes comme Bayonne ont négocié avec Enedis qui a accepté de ne pas installer le nouveau compteur chez les personnes qui s'y opposent. Une stratégie qui s'avère plus productive que des arrêtés municipaux ensuite cassés en justice.

Le débat démocratique en question

Il est à espérer que l'opposition à Linky sera le prélude à un débat national face au pillage organisé des données personnelles. Comme le rappelle Enercoop sur son site Internet, « Les tensions actuelles sont aussi l'expression de la volonté d'inclure les enjeux liés à notre système énergétique dans un débat démocratique et non de les voir confinés à des dimensions techniques, imposées à travers des choix faits a priori ». C'est à souhaiter et c'est bien là, me semble-t-il, le vrai débat démocratique qui doit s'amorcer.

JC MENGONI

Je précise que cet article répond à une volonté d'information et n'est pas le reflet consensuel de l'opinion du conseil d'administration de l'association Valdequint.

Valdequint peut vous aider à protéger vos données et à refuser la commercialisation de vos données et de votre courbe de charge (courbe de consommations). Rendez vous au local l'Épilibre pendant les heures de permanence.



Histoire de maison : Le Moulinage

Si, partant du village de Sainte-Croix, vous descendez vers la Sure, vous trouvez sur votre droite, juste avant le petit pont, dans le quartier des Trepos, une belle maison ancienne magnifiquement restaurée par ses propriétaires actuels, Isabelle et Thierry.

C'est un ancien moulin à farine répertorié comme tel sous Napoléon. À l'époque il n'y a aucune dépendance, le moulin occupe la maison d'habitation actuelle. Sur le 1er cadastre de 1824, le canal qui alimente la roue est matérialisé et la roue est dessinée sur le côté, le long du bâtiment, où se trouve actuellement l'entrée de la maison. L'eau du canal provient de la Sure dont le lit a été surélevé par un petit barrage de rochers qui maintient le niveau de la rivière pour qu'on puisse la traverser par des gués situés en amont et qui permet de dériver l'eau dans le canal afin d'alimenter le moulin et entraîner ainsi roue, rouages et meule. Cette surélévation du niveau de la Sure existe encore et forme une jolie cascade.

À l'époque, le moulin appartient à la famille Grangier qui s'était porté acquéreur du monastère, devenu bien national, en 1789. Les possessions de la famille à cette époque sont très étendues sur la commune de Sainte-Croix, des pages et des pages de numéros de parcelles leur sont affectés dans le registre cadastral, une majorité faisant partie des anciens biens ecclésiastiques. Il est donc probable que ce moulin était autrefois rattaché au monastère, mais le cadastre ne permet pas d'en avoir la certitude. Il faudrait recourir aux archives des Antonins ou aux actes notariés au fil des années, travail long et fastidieux qui n'a pu être réalisé pour ce petit article. Mais les archives rassemblées par le pasteur Gaidan actuellement à l'étude par des passionnés d'histoire du village devraient peut-être un jour apporter des précisions sur ce point...

Le moulin avait dû subir de graves dommages car il est précisé dans le cadastre qu'il est « reconstruit » entre 1856 et 1860 et qu'en 1860 il est vendu à un notaire de Lyon, M. Durand.

Les registres nous précisent encore qu'en 1871, le moulin est transformé en maison d'habitation et qu'en 1874 une grande dépendance est construite près de la maison, le long de la Sure, et est enregistrée en tant que « moulinage ».

À cette époque le moulinage indique le bâtiment qui accueille les moulins permettant de tordre le fil de soie pour le rendre plus résistant. Les moulins à organiser sont actionnés par la force hydraulique ou par la vapeur.

À Sainte-Croix, le Moulinage est une fabrique de taille modeste, actionnée par la force hydraulique, qui intègre à la fois les activités de filature (dévidage des cocons et filage) et de moulinage. Aux dires des anciens, la fabrique était gérée par des sœurs et cela est confirmé par la succession de propriétaires que nous dévoile le cadastre.

Le Moulinage fut cédé aux dames Pelon et De Boutis en 1882, puis à Augustine Cabaret, administratrice de la Société La Providence de Valence en 1889, puis à la Société Civile de la providence de Valence en 1910 et à Mme Catherine Bonnet de Collonges au Mont d'Or en 1914...

Les sœurs ont organisé la maison d'habitation en pensionnat pour jeunes filles à qui elles enseignent couture, broderie, cuisine... tout ce qui leur semble nécessaire pour devenir de bonnes mères au foyer. Au 1er étage de la maison se trouve l'atelier meublé de longues tables où sont donnés les cours que les jeunes filles mettent en pratique en constituant leur trousseau. Le dortoir est installé sous les combles. Et au sous-sol se trouvent cuisine et réfectoire.

En contrepartie de l'éducation prodiguée et du fait que les élèves soient logées, nourries, blanchies, les sœurs font travailler ces jeunes filles au dévidage des cocons et au moulinage du fil. Le dévidage des cocons se fait en plongeant les cocons dans une eau bouillante d'où il faut extraire le bout du fil qui va permettre de dévider chaque cocon. Le fil de soie obtenu est mis sur des bobines qui sont envoyées au moulinage.

Le travail consiste alors à remplacer sur le moulin les roquets vides par des roquets pleins, rattacher les bouts de fil cassés avec adresse et rapidité et surveiller plusieurs dizaines de bobines.

Beaucoup de ces tâches demandent minutie, précision et dextérité, exigent une très bonne vue et ces jeunes élèves - ouvrières présentent toutes ces qualités.



On peut imaginer l'effervescence et le bruit qui devaient régner dans la fabrique, dans une chaleur de plus de 25° et une humidité à 85%, nécessaires pour la bonne qualité de la production du fil de soie. On peut imaginer les mains fripées suite au travail dans l'eau bouillante toute la journée. On peut aussi imaginer l'ambiance du dortoir où devaient s'entasser pour la nuit plusieurs dizaines de jeunes filles, dans la promiscuité, loin de leur famille.

L'activité de la soie est un facteur économique prépondérant de la région aux 18 et 19ème siècle. La majorité des fermes abritaient en effet une magnanerie, une pièce chauffée consacrée à l'élevage du bombyx, le ver à soie. Les nombreux mûriers hors d'âge qui se dressent à proximité de nos maisons l'attestent encore aujourd'hui. L'élevage du ver à soie était une activité confiée aux femmes du foyer et apportait un complément de revenu indispensable à la famille. Les filateurs ou leurs courtiers passaient de ferme en ferme pour acheter les cocons. Les cocons étaient

dévidés, filés, moulinés et le fil de soie final de notre région était destiné aux soyeux lyonnais.

Pendant combien de temps dura l'activité de la soie au Moulinage ? Il semble qu'elle ait cessé après la 1ère guerre mondiale, mais aucune certitude... La production de fil de soie en France a rapidement décliné à la fin du 19ème siècle au profit de fils de soie de provenance

italienne puis d'autres provenances plus lointaines et il n'y avait plus que 3 moulinages dans la Drôme en 1924.

Les propriétaires actuels ont acheté « la fabrique » en 1995 et lui ont donné le nom de « Moulinage », son ancienne activité. La propriété était restée inhabitée pendant de nombreuses années et se trouvaient dans un triste état. Le propriétaire précédent M. Sircoulomb était aveugle et vivait uniquement dans les pièces sud de la maison d'habitation, tout

le reste était resté à l'abandon. C'est pourquoi ils ont trouvé des vestiges du pensionnat, longues tables de l'atelier, vieux lits de fer, matériel de la cuisine et du réfectoire, une chapelle dans le fond de la fabrique, séparée de l'atelier par une cloison de planches.

Grâce à eux, le Moulinage a repris une activité en 2005 lorsqu'ils installèrent le siège et la production de la société Nateva, fabricant d'extraits de plantes et d'huiles essentielles. Depuis, en raison de l'expansion de cette entreprise, la production s'est implantée à Die où elle bénéficie de locaux vastes et modernes plus adaptés à une entreprise en pleine croissance.

Après un passé industriel, moulin à farine, filature et moulinage, atelier d'extraits de plante et d'huiles essentielles, Le Moulinage est aujourd'hui une belle propriété privée qui jouit enfin du calme et de la tranquillité de nos bords de Sure.

Danièle LEBAILLIF

Balade en archi. St Julien en Quint



L'accueil est solennel à Saint Julien, 3 monuments institutionnels se font face et montent la garde formant une porte au cirque de Font d'Urle que l'on voit en arrière plan !



La rue qui entoure l'église est riante. Des petites maisons accolées s'échelonnent le long de la pente. On accède aux logements par des escaliers et terrasses extérieures qui marquent une transition avec le domaine public.



Cet accès à l'habitation par un escalier extérieur est courant dans l'architecture rurale du Diois, les caves et bergeries occupant le rez de chaussée souvent semi enterré. Les corps de ferme, comme ici à la sortie de St Julien peuvent être en longueur, couverts par des toitures à 2 pans à faible pente qui permettent de s'étendre latéralement en fonction des besoins. Ces bâtiments regroupent toutes les activités de l'exploitation sur plusieurs niveaux. Les toits débordants protègent les perrons d'entrée et donnent une belle épaisseur à la façade.

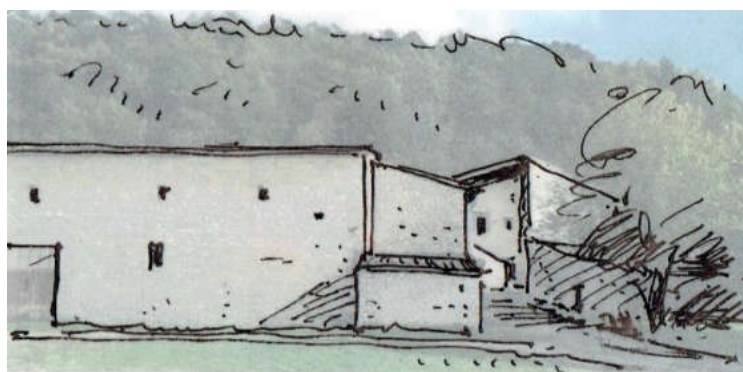


Aux entrées du bourg des propriétés s'affichent cossues avec leurs fenêtres sur les différentes façades et leur couverture à 4 pans qui impose une symétrie. Cette architecture est un lointain dérivé de la maison de maître du Dauphiné que l'on peut voir en montagne autour de la Chartreuse. Ce type d'architecture conçue comme finie dès l'origine impose des dépendances séparées de la maison d'habitation ou accolée mais plus basses.

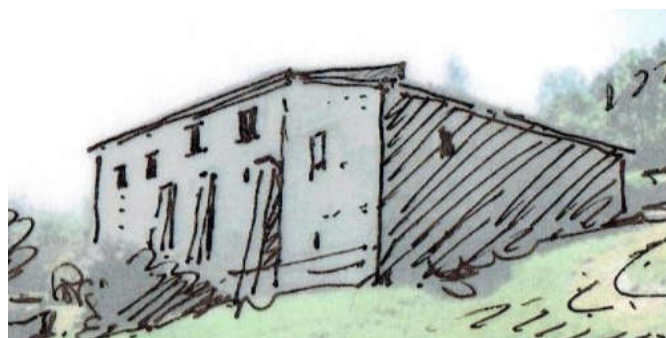
D'un point de vue architectural la vallée de Quint est intéressante en ce sens qu'elle permet de voir se côtoyer, dans un territoire limité, des types architecturaux variés qui passent de la « maison de montagne » issue de la maison du « Dauphiné » à la « Maison provençale ». D'un point de vue formel cette transition se lit par les différentes toitures dont sont couverts les bâtiments. S'ils sont tous couverts de « tuile canal », c'est-à-dire à faible pente, ils peuvent être à 4 pans, ou 2 pans ou 1 pan. Et le type de couverture conditionne l'assemblage des bâtiments, leurs agrandissements et leur lecture: ce qu'ils donnent à voir de la façon de vivre de leurs habitants. La toiture à 4 pentes est assez complexe à réaliser et donc plus chère. On la voit finalement assez peu dans la vallée sauf pour les bâtiments les plus récents. Les bâtiments à un ou 2 pans à faible pente induisent des charpentes faciles à réaliser, y compris par des maçons qui ont développé ici un vrai savoir-faire.



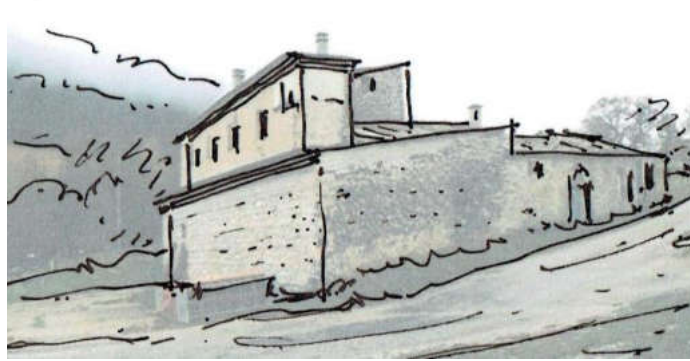
Au fond de la vallée les exploitations sont plutôt regroupées en hameaux, celui des Cimes, qui porte bien son nom, est constitué de bâtiments indépendants relativement petits où les logements sont à 4 ou 2 pentes et les annexes à 1 pente sur le mode provençal. Ces bâtiments à 1 pente s'avèrent très faciles d'assemblage.



La ferme des Faures est un très bel ensemble. Le bâtiment d'habitation sur 3 niveaux est à 2 pentes de toitures avec les ouvertures en pignon Ouest, qui est ici la façade principale, et en façade Sud, sur le mode des « maisons de montagne ». Les dépendances réparties alentour laissent un passage devant la maison. L'ensemble par sa sobriété dégage une atmosphère presque monacale.



L'ancienne ferme des Bergers forme un groupe compact. La maison d'habitation en longueur, de type rhodanien, est ici perpendiculairement à la pente. Elle est couverte d'une toiture à 2 pentes avec sa façade sud riante protégée par un large débord de toit. Les granges et autres bâtiments de l'exploitation sont venus se greffer sur la maison en l'entourant à l'est et au nord par de grands volumes sévères et protecteurs. Des contreforts à l'Est viennent s'opposer aux poussées des voûtes des caves.



Le hameau des Bonnets est composé de fermes distinctes mais très proches : 2 ensembles de type « maison de montagne » avec grosse maison à loggia et annexes séparées. Une 3^{ème} ferme originale avec un corps de logis principal en longueur, couvert d'une toiture à une pente, se termine par un pigeonnier. Autour de celui-ci viennent s'accoler les dépendances, pour former une sorte de sculpture, ce que produisent régulièrement les bâtiments couverts de toitures à une pente.

Les bibliothèques de la vallée pleines de trésors insoupçonnés

À pas lent il s'installe, balaye les ultimes feuilles rebelles, blanchit les crêtes et les sommets, et nous pousse à retrouver nos cocons quelque peu délaissés durant l'été, replonger dans notre intériorité et prendre du temps pour soi et les siens.

L'hiver et ses lumières s'immisce au cœur de nos foyers rougis par les flammes qui réchauffent nos antres, lieux de repli et de recueillement.

Et quoi de mieux qu'un bon livre pour nous accompagner dans nos rêveries hivernales ?

Sachez que deux bibliothèques sont ouvertes et accessibles à tous au sein de notre merveilleuse vallée !

Une à Sainte-Croix tout d'abord, qui existe et se maintient grâce à la persévérance de Renée et de ses acolytes. Elles nous accueillent le vendredi de 17h à 19h autour d'un petit goûter convivial. Ce moment est avant tout un temps pour bavarder, discuter, échanger dans une ambiance gaie et détendue, et bien entendu pour découvrir et emprunter les ouvrages de la collection.

La 2ème se trouve à l'intérieur même de l'Épilibre à Saint-Julien-en-Quint.

Elle est actuellement en cours de réorganisation, grâce à l'aide d'Amélie, adhérente active de l'association et ancienne libraire, qui a généreusement proposé de prêter à Valdequint, et à tous ses membres, les ouvrages glanés tout au long de ses voyages littéraires.

Et ça tombe à pic car la médiathèque de Die fermera ses portes à partir du 1er décembre et pour une durée de plusieurs mois.

Cet hiver, retrouvons-nous en Vallée de Quint autour des mots, du verbe, de la prose et de la poésie !

Si vous souhaitez animer ou proposer un temps convivial autour du livre contactez-nous...



Les bénévoles du Point lecture de Ste-Croix en action

Un nouveau site internet pour l'association

L'association Valdequint est heureuse de vous annoncer la mise en ligne de son nouveau site internet : **www.valdequint.fr**

En plus d'une présentation de la structure, ce site internet est alimenté de manière régulière avec des articles concernant l'association et plus largement, la multitude de projets de la vallée de Quint.

Autre nouveauté, ce site vous permet de vous inscrire à la lettre d'informations hebdomadaire et / ou d'adhérer à l'association.

Enfin, une bonne nouvelle pour les lecteurs de la Feuille de Quint. Le nouveau site internet comportera bientôt l'ensemble des articles parus dans les 30 précédentes éditions de notre journal local !